

Image not found or type unknown



régularisation suite à circulaire

Par **saala**, le **17/02/2013** à **23:21**

Je suis en France depuis août 2000. De 2000 à 2003, j'ai eu un titre de séjour étudiant et de 2003 à 2007 un titre de séjour VPF pour soins. Depuis je suis en situation irrégulière. Entre temps j'ai eu deux enfants dont une scolarisée depuis septembre 2010. Est ce que j'entre dans le cadre valls parents d'enfants scolarisés ou dois je déposer mon dossier sur un autre fondement juridique.